

2026 – LCR125

LOIRE CONNECT RÉSEAU
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LUNDI 6 JUILLET 2026 – 11 HEURES 20
L'an deux mille vingt-six, le lundi six juillet à onze heures vingt

Délibération légalisée en préfecture le 7 juillet 2026
042-944671452-20260706-2026-LCR125-DE

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel du Département, dans la salle de troisième commission, sous la présidence de Madame Séverine REYNAUD, Présidente de la Régie Loire Connect Réseau.

Madame Francine ALLAIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Maël BONNETAUD MATTANA est chargé de la prise de note et de rédiger le procès-verbal.

Date de convocation : 29/06/2026

Membres présents :

Séverine REYNAUD, *Présidente*

Arlette BERNARD, *Élus*

Francine ALLAIN, Maël BONNETAUD MATTANA, Cécile COURBON, Nicolas SCHOLZ, Maude THOLLY, Vincent MAILLARD, *Administration*

Absents – excusés :

Stéphanie CALACIURA, Jérémie LACROIX, Eric LARDON
(pouvoir donné à Séverine REYNAUD, Lucien MURZI)

Cf. Rapport n°R2026-LCR125

Objet : CONTRAT DE CESSIION ET DE TRANSFERT ET LE BON DE COMMANDE RELATIFS AU TRANSFERT DU PARC ORANGE DE LOTIM/AXIONE VERS LOIRE CONNECT RESEAU POUR LES PRESTATIONS GCBLO

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-1 et suivants relatifs aux modalités de gestion des services publics industriels et commerciaux, l'article L.1425-1 relatif à l'intervention des entités publiques pour l'établissement et l'exploitation des réseaux, et les articles L.2211-1 et suivants relatifs aux compétences des collectivités et établissements publics en matière de services publics ;

Vu les Statuts de Loire Connect Réseau ;

Vu le Budget de Loire Connect Réseau pour l'année 2026 ;

Vu la Délibération n°2025-LCR35 autorisant la Directrice à signer le marché de services lié à l'exploitation, la supervision et l'aide à la commercialisation du patrimoine télécom de Loire Connect Réseau, avec la société Axione ;

Vu la Délibération n°2025-LCR77 relative à l'approbation du reste du parc ;

Vu le Rapport n°R2026-LCR125 correspondant ;

Considérant les besoins de Loire Connect Réseau ;

Considérant la nécessité d'assurer une continuité de service public

Considérant que la société Axione a, pour le compte de Loire Connect Réseau, procédé au règlement de certaines sommes appelant régularisation.

Décision : Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide :

- D'approuver le Contrat de cession et transfert des Conditions Générales Accès au Génie Civil et aux Appuis Aériens d'Orange pour le déploiement de Boucles et Liaisons Optiques avec Axione et Orange ;
- D'approuver le Bon de commande relatif au transfert des 27 commandes GCBLO d'Axione vers Loire Connect Réseau, pour un montant de 1 574 € HT ;
- D'autoriser la Directrice à signer le Contrat de cession et transfert ;
- D'autoriser la Directrice à signer le Bons de commande ;
- D'autoriser le remboursement à la société Axione des montants mensuels acquittés par celle-ci, depuis le 12 juillet 2025, au titre des 27 services concernés ;
- D'autoriser toutes les opérations financières en découlant ;
- D'autoriser la Directrice à prendre toutes les mesures utiles concernant sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

Date de publication : 07/07/2026

Madame Séverine REYNAUD
Présidente de la Régie Loire Connect Réseau

Selon l'objet de la présente ; et :

- conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.
- conformément aux dispositions des articles 1240 du Code civil et 528 et 538 du Code de procédure civile, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal judiciaire de Saint-Etienne dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.